Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 90 (1954)

Heft: 27

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX, 17 juillet 1954 LXLe année — No 27

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

896

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Alpes Vaudoises
1900 à 3200 m. d'altitude

ANZEINDAZ

Le centre d'excursions des Alpes Vaudoises par excel. Nombreux itinéraires pour courses d'écoles. Séjours d'été et d'hiver. Chambres avec et sans eau courante. Dortoirs, prix spéciaux pour écoles et sociétés. Demandez prospectus et itinéraires.

Hôtel-Refuge Anzeindaz, tél. 5.31.47
Refuge des Diablerets, tél. 5.31.47
Refuge Tea-Room Solalex, tél. 5.33.28

SERVICE DE JEEP BARBOLEUSAZ-SOLALEX-ANZEINDAZ — Se recommande

Joli but pour course d'école à

Avenches la Romaine

Bienvenue aux maîtres et aux élèves
Vis-à-vis du Musée
Parc pour autos et cars

CAFÉ SUISSE

Le tenancier :
R. CHAPPUIS Téléphone (038) 8 31 69

EAU DE TABLE PAR EXCELLENCE
MONTREUX
EAU MINÉRALE ALCALINE

Montez au Salève par le téléférique

(alt. 1200 m.)

Vue splendide sur les Alpes, Le Jura, Genève et le Léman.

Gare de départ: LE PAS DE L'ÉCHELLE (Hte Savoie) au terminus du tram N° 6 GENÈVE-VEYRIER.

Prix spéciaux pour les courses scolaires.

Pour tous renseignements : Ecrire Téléférique du Salève LE PAS DE L'ÉCHELLE (Hte Savoie), Téléphone 3-58, Annemasse.

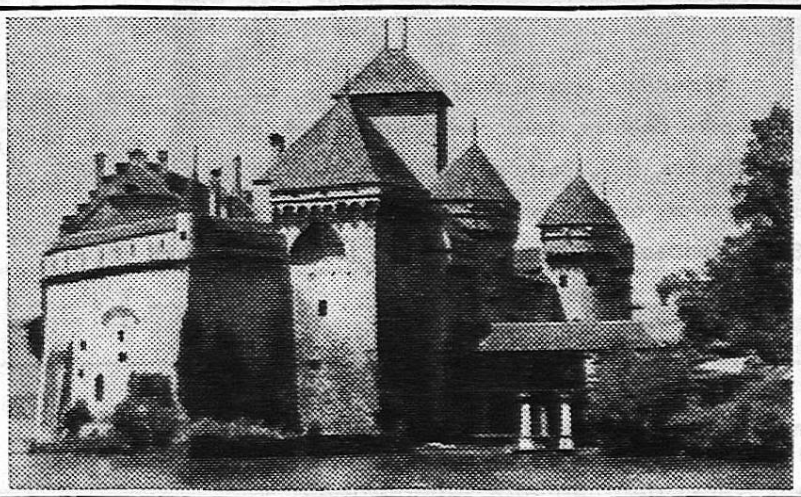

VISITEZ LE CHATEAU DE CHILLON
près de
MONTREUX

Entrée gratuite pour les classes primaires officielles

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D. S. R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant sans alcool du Carillon. Terreaux 22 (Place Chauderon). Parc pour voitures à côté du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.

Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Parc pour voitures à côté du restaurant, place de la Riponne. Tél. 22 50 39.

Dans les deux restaurants, restauration soignée - Menus choisis et variés.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

Ecoles Ménagères de la Suisse romande

dans vos leçons, donnez la préférence aux

BONNES PÂTES ALIMENTAIRES
fabriquées en pays romand :

La Timbale
Yverdon et Fribourg

Sandoz-Gallet S.A.
Nyon
PATES
Sangal
avec
Chèques SILVA

« Pâtes de Rolle »
Rolle

lait Guigoz

le lait préféré du nourrisson

ETUDES CLASSIQUES
SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania
LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX — TÉL. (021) 230512

LXLe ANNÉE - No 27 17 juillet 1954

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *S.P.R. Comité central : Rapport d'activité 1950-54. — **Genève :** Union des institutrices genevoises : Rapport de la présidente pour 1953. — Cours de vacances. — Echanges. — Agenda S.P.R. 1955. — **Vaud :** Postes au concours. — Commission pédagogique consultative de l'enseignement primaire. — Centrale de documentation scolaire. — Qu'est-ce que le prix Montyon ?*

Partie corporative

S.P.R. COMITÉ CENTRAL
RAPPORT D'ACTIVITÉ 1950-54

Au cours de ces quatre dernières années, le Comité central de la S.P.R. a tenu 23 séances durant lesquelles il s'est efforcé de remplir le mandat que vous lui aviez confié en demeurant fidèle aux principes traditionnels de notre chère association, et en les adaptant aux conditions actuelles.

Nous regrettons que l'équipe neuchâteloise élue au congrès de Lausanne ait été modifiée en cours d'exercice par la démission de nos deux collègues Porret et Jaquet, vice-président et secrétaire ; ils ont estimé que la nouvelle orientation prise par la majorité de la SPN ne leur permettait pas de conserver leur poste. Nous avons vivement déploré cette décision, et nous rendons hommage au travail accompli par ces deux collègues dont les avis sages et pondérés étaient fort appréciés dans nos délibérations. Leurs deux successeurs, Bille et Guyot, appartiennent à la majorité VPODiste de la SPN. Nous n'avons qu'à nous louer de leur activité au sein du Comité SPR et les remercions de leur utile collaboration.

La tâche première du Comité central est d'assurer les relations entre les sections cantonales et de maintenir et développer toujours plus étroitement les liens qui unissent ces sections. C'est avec un vif intérêt que nous avons assisté aux assemblées et manifestations de Lausanne, Genève et Delémont, où nous avons eu le plaisir de constater que les préoccupations du jour ne faisaient pas oublier la réalisation des thèses du congrès de Lausanne. Nous félicitons tout particulièrement nos collègues jurassiens pour le magistral rapport dans lequel MM. Guéniat et Cramatte ont envisagé la réalisation concrète des thèses du rapport Ischer.

Les deux faits saillants de cette législature ont été l'adhésion de la majorité des membres de la SPN à la VPOD et par là à l'Union syndicale suisse, et la constitution de la CMOPE, fondée à Copenhague, le 1er août 1952.

Le comité SPR a vivement regretté que les dirigeants de la SPN ne se soient pas tenus en contact plus étroit avec lui pendant les pourparlers qu'il a eus avec la VPOD et l'Union syndicale suisse. En effet, malgré plusieurs demandes successives, dont la première émanait encore du président SPR Michel, en 1950, il n'a pas été tenu régulièrement au courant de l'évolution des transactions.

C'est seulement le 19 janvier 1952 que le Comité SPR prit connaissance d'une lettre de quelques collègues neuchâtelois protestant contre une décision de la SPN obligeant les nouveaux membres à se rattacher à la VPOD pour entrer dans la SPN. Une séance commune des deux comités SPR et SPN fut convoquée à Neuchâtel, dans laquelle les membres du comité SPN reconnurent que cette obligation ne pouvait être imposée aux jeunes et s'engagèrent à s'employer à faire revenir la SPN sur sa décision. Quelques semaines plus tard, en effet, en assemblée plénière, la SPN supprimait cette obligation. Actuellement, les deux tiers, environ des membres de la SPN sont affiliés à la VPOD. Les membres non-affiliés, soit un tiers environ, sont décidés à s'unir au groupement indépendant des maîtres secondaires non-affiliés à la VPOD. Les pourparlers entre les deux groupes de la SPN ont été suspendus de manière à ne pas troubler la préparation du congrès, mais ils seront repris en septembre. Souhaitons qu'un arrangement intervienne de façon à maintenir l'unité de la SPN dont les deux groupes VPOD et indépendants ne seraient que des sous-sections.

Personnellement, nous avons vivement regretté la précipitation avec laquelle la décision d'affiliation à la VPOD a été prise. Nous restons persuadé qu'il eût été possible de créer un syndicat autonome des enseignants suisses. Nous nous y serions rallié volontiers, car le syndicat doit être et rester d'essence professionnelle.

Le second fait important, avons-nous dit, est la formation de la CMOPE, à Copenhague, en 1952.

Malgré les communications parues à ce sujet dans le « Bulletin » et l'« Educateur », il est frappant de constater combien nos collègues romands attachent peu d'importance aux relations internationales. Ces relations constituent pourtant le champ d'action principal dans lequel les éducateurs peuvent poser les bases d'un enseignement axé entièrement sur la compréhension et la collaboration entre les peuples, seule manière de lutter contre le nationalisme exacerbé créant le bellicisme et la guerre. L'éducateur ne peut plus aujourd'hui borner son enseignement à la conception étroite de l'humain limitée par des considérations de frontières, de races ou de couleur de peau. Il doit entraîner ses élèves vers une conception beaucoup plus large et plus élevée. Il est regrettable que les stages d'études à l'étranger ne soient pas encore une obligation imposée durant la formation professionnelle. Notre enseignement aurait tout à y gagner. La CMOPE groupe actuellement les enseignants de 37 pays divisés en quatre régions géographiques, soit :

1. Afrique et Indes ; 2. Amériques ; 3. Europe et Proche Orient ; 4. Pacifique, au total quelques 2 235 000 membres. Inutile de dire que la machine est lourde et difficile à mettre en marche. Son président actuel,

M. Ronald Gould, s'y applique de son mieux. Il faut faire confiance à cette nouvelle Confédération dont on peut espérer beaucoup si elle sort victorieuse des limbes de sa première enfance. Nous reparlerons de son activité dans le chapitre de notre rapport consacré aux relations internationales.

Sections cantonales. — Comme les peuples heureux, nos sections cantonales : SPV, UIG et SPJ n'ont pas eu d'histoires au cours de ces quatre dernières années. Nous les en félicitons. La SPN seule connaît les difficultés déjà évoquées. Nous lui souhaitons d'en sortir victorieuse et unie.

Nous n'avons eu aucun contact avec nos collègues fribourgeois et valaisans qui ignorent toujours la Romande, si ce n'est quelques demandes de renseignements de nos collègues protestants du Valais concernant les traitements, et, en 1952, une proposition d'organiser à Sierre, une journée pédagogique romande. Nous y avons renoncé, car, après examen, la pédagogie n'y aurait eu nulle place ; il s'agissait seulement d'attirer à Sierre des visiteurs pour la « Fête des abricots ». Ce seul but touristique ne présentait pas d'intérêt pour la SPR.

Par contre, le comité SPR a été très sensible à l'honneur que lui a fait le Chef du Département de l'Instruction publique du Valais, M. Pitteloud, en 1951, en lui soumettant un projet de « Grammaire française » à l'usage des écoles valaisannes. Les membres du Comité ont étudié ce projet et envoyé leurs remarques au Département intéressé. Ce geste de courtoisie et de confiance de la part d'un canton dont le corps enseignant n'est pas rattaché dans sa majorité à la Romande méritait d'être relevé.

« Educateur ». — Sur demande de notre imprimeur, nous avons examiné la possibilité de modifier le format et la présentation de notre organe corporatif. Un format plus grand aurait favorisé un meilleur rendement de la publicité. Il s'agissait également de présenter la partie pratique sous une forme permettant le classement plus aisé des fiches de travail. Après une étude assez laborieuse, un numéro d'essai fut lancé le 1er septembre 1951, en format A 4, No 29 de la 87e année de notre hebdomadaire.

L'assemblée des délégués du 29 septembre 1951, à Yverdon, décida, par 26 voix contre 8 le maintien de l'ancien format. Par contre, l'augmentation du prix du papier motivait une majoration du prix de l'abonnement qui fut porté à Fr. 13.50. Pour donner satisfaction aux collectionneurs de fiches de la partie pratique, notre rédacteur s'est efforcé de ne pas publier de fiches au recto et au verso de la même page. Pour ce faire, il est obligé de couper des textes que certains lecteurs se plaignent de suivre difficilement. Nous reconnaissons que c'est un petit inconvénient, mais nous pensons qu'il est de minime importance comparativement à l'avantage obtenu pour le classement des fiches. Nos quotidiens nous ont si bien habitués aux articles débutant en première page et dont il faut chercher la suite en 7e ou 10e page que nous serions mal venus de nous plaindre.

Depuis 1951, en exécution du contrat établi, il a fallu signer un avenant chaque fois qu'une baisse ou une hausse est intervenue à la bourse du papier. La dernière hausse date du début de mai 1954. De manière générale, le résultat financier a été favorable, grâce à la prudence de nos rédacteurs, ce qui a permis de publier au cours de l'année quelques numéros plus volumineux. Nous rendons ici un hommage mérité aux deux rédacteurs de notre organe corporatif, MM. Chabloz et Willemin pour la tenue de cette publication et la valeur de la partie pratique tout particulièrement. Nous avons appris avec consternation le décès subit de notre collègue Rey auquel nous devions la magnifique progression de la publicité dans l'«Educateur». La veille de sa mort, au cours d'un entretien, il nous paraissait en pleine forme et nous demandait des adresses pour développer encore le service des annonces. Nous lui adressons une pensée émue et reconnaissante.

Comme l'assemblée des délégués d'Yverdon lui en avait donné mandat, le comité central a réajusté les traitements des rédacteurs qui sont actuellement de Fr. 1700.— pour le Bulletinier et de Fr. 2000.— pour le rédacteur de l'«Educateur».

Commission pour le choix de lectures. — Cette Commission poursuit sa belle et fructueuse activité. Pour marquer le cinquantième anniversaire de sa fondation, elle a organisé une exposition itinérante. Dans tous nos cantons romands, elle a été très remarquée et appréciée de ceux que préoccupe le problème des loisirs de la jeunesse. Nous exprimons à son président notre collègue Henri Devain de La Ferrière et à ses collaborateurs toute notre gratitude.

Guilde de documentation. — Cette œuvre si appréciée, le plus beau fleuron de la SPR, a encore enrichi ses publications de plusieurs éditions remarquables qui font honneur à ses dirigeants. Les photos d'avion de la Swissair avaient déjà connu un beau succès, mais les Tableaux d'histoire d'Apothéloz ont atteint un public qui dépasse largement le corps enseignant primaire. Nos collègues Chabloz, Clavel et Pulver qui assument la responsabilité des éditions et le gros travail d'expédition, de stockage et d'encaissement ont toute notre reconnaissance.

Souhaitons que la Guilde du film fixe qui va lui être adjointe connaisse le même succès et le même bonheur.

Commissions de presse et conférences. — Ces commissions, très actives dans certains cercles ne paraissent pas répondre partout à un besoin, et certaines, constituées pourtant depuis plusieurs années, vivent dans une douce léthargie. Il y aurait là, pourtant, un champ d'action susceptible de resserrer les liens entre l'école et la famille.

Tableaux scolaires suisses. — Le délégué de la SPR à la commission des Tableaux scolaires, M. P. Rebetez, nous tient fidèlement au courant de l'activité de cette commission. Nous le remercions d'avoir bien voulu accepter de poursuivre cette collaboration.

Activités nationales. — SLV. — Nous entretenons les meilleures relations avec le SLV. Selon la tradition, nous avons tenu une assem-

blée commune à Douanne, le 4 novembre 1951, dans laquelle nous avons discuté de la question des allocations de renchérissement, de l'enquête de l'UNESCO sur l'Enseignement des Droits de l'Homme, de la fondation de la CMOPE, de l'action en faveur du Village Pestalozzi, de la défense de l'école publique contre les attaques des écoles libres, etc. Depuis deux ans, et afin de ne pas faire un travail qui se répète inutilement, le SLV et la SPR se chargent alternativement des rapports sur les questions mises à l'étude par la FIAI et la CMOPE. Une deuxième assemblée commune SLV—SPR s'est réunie le 26 octobre 1952, à Neuchâtel. La discussion porta sur la stabilisation des traitements et des retraites. Ce fut l'occasion de féliciter et de remercier le SLV du gros et utile travail accompli par la publication des tableaux des salaires et des retraites des maîtres primaires et secondaires de nos 25 Etats confédérés, tableaux qui sont une source précieuse de documentation. La question des écoles confessionnelles fut aussi évoquée, et le nouveau manuel d'histoire pour les écoles suisses à l'étranger fit aussi l'objet d'un échange de vues. Une discussion s'ouvrit également sur le Corps enseignant suisse et le mouvement syndicaliste. Nous apprenons que, d'une façon générale, et spécialement à Zurich, les maîtres qui militent dans les syndicats restent des membres fidèles du SLV. Une demande commune adressée au Département fédéral de l'Intérieur afin d'obtenir une mesure tendant à freiner la vente des chocolats à la liqueur aux enfants a reçu un accueil favorable. Des mesures ont été prises.

En 1953, les préoccupations communes ne justifiant pas une assemblée spéciale, elle a été supprimée.

Nous nous réjouissons des excellents rapports régnant entre le SLV et la SPR et recommandons à nos successeurs au comité central de chercher à les développer encore.

UNESCO. — Le délégué de la SPR à la Commission suisse de l'UNESCO, notre collègue Michel, que nous remercions de l'activité déployée à ce poste avait manifesté le désir d'être remplacé en 1954. Au moment du renouvellement de la Commission, il y a quelques semaines, le Département politique fédéral, sous la pression du Département des finances à la recherche d'économies, a simplifié la Commission et en a éliminé les sociétés de maîtres primaires et secondaires. Avec d'autres groupements, nous avons protesté, et nous sommes avisés d'un nouvel examen de la question.

Vu la part très active prise par les représentants des enseignants, particulièrement dans l'organisation des cours de l'UNESCO, cette mesure était particulièrement regrettable.

Comité de la Fête nationale. — La collaboration du corps enseignant revêt une importance toute particulière pour le Comité de la Fête nationale. La collecte et la vente des timbres sont la plupart du temps effectuées sous la direction des instituteurs que nous remercions de leur activité si fructueuse. Chaque année, le comité SPR est appelé à se faire représenter à la séance plénière qui se réunit à Berne, sous la présidence du Dr Chapuisat, de Genève. Dans la dernière séance, le comité de la

Fête nationale se charge de l'édition d'une brochure à mettre à la disposition des autorités ou des groupements locaux ou régionaux organisant des manifestations marquant l'entrée des jeunes gens et des jeunes filles de 20 ans dans la vie civique. Cette proposition a été acceptée et nous espérons qu'on arrivera à offrir à nos jeunes une œuvre originale qu'ils tiendront à conserver leur vie durant.

Ecoles suisses à l'étranger. — Le Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger déploie une grande activité sous la direction de son président, le professeur Baumgartner de St-Gall. D'entente avec les représentants du Département fédéral de l'Intérieur, il s'occupe du subventionnement des écoles suisses à l'étranger, de leur équipement, de la nomination des maîtres, et il organise presque chaque année des cours de perfectionnement en Suisse pour les maîtres ayant la possibilité de passer au pays leurs vacances d'été. Il y a actuellement des écoles suisses à Alexandrie, Athènes, Barcelone, Bogota, Le Caire, Catane, Lima, Luino, Milan, Naples, Rome et Santiago. Les fonds sont fournis par des subventions officielles, une participation du Comité de la Fête nationale, des dons d'entreprises suisses et de sociétés telles que le SLV et la SPR. Ces écoles jouent un rôle important dans les colonies suisses de l'étranger. Sans elles, les enfants des familles suisses seraient réduits à suivre des écoles indigènes et, n'ayant aucune attache avec leur patrie d'origine, ils seraient rapidement assimilés.

Village Pestalozzi. — La SPR accorde une subvention à la Fondation du Village Pestalozzi et suit le développement de cette œuvre groupant actuellement quelque 200 enfants suisses, anglais, grecs, finlandais, allemands, autrichiens, italiens, français et polonais. C'est une institution qui fait honneur à la Suisse et qui a le mérite de recueillir des enfants abandonnés tout en leur apprenant à vivre en communauté et en leur inculquant le respect et l'amour des autres familles nationales avec lesquelles ils vivent et entretiennent des relations quotidiennes. Les éducateurs romands qui prennent part à la vente annuelle d'insignes en faveur de cette institution font œuvre constructive. Nous les en remercions.

Commission « Jeunesse et paix du Monde ». — Notre collègue Paul Piot, de Lausanne, chargé de représenter la Romande dans cette commission, nous a remis sa démission en janvier 1951. Nous lui sommes reconnaissants des services rendus. Il a été remplacé par Mlle Suzanne Tschantz, de St-Imier, à laquelle nous souhaitons une fructueuse activité.

Aide aux réfugiés. — Cette institution nous demande chaque année notre appui pour sa vente d'insignes, appui que nous accordons bien volontiers par la voie du Bulletin, tout en faisant comprendre que nous ne pouvons accorder une collaboration effective, notre principe étant de ne solliciter la participation des élèves que pour les œuvres s'occupant des enfants en âge de scolarité.

Aide à l'Europe. — Il en est de même pour cette institution que nous recommandons régulièrement à nos membres.

Ecolier Romand. — La SPR accorde une subvention annuelle à cette publication qui suscite l'intérêt des élèves du degré moyen de nos écoles primaires.

Grâce aux efforts de notre délégué Pulver, le Comité de la Fête nationale a accordé à ce périodique une subvention de Fr. 40 000.—, qui servira pendant plusieurs années à combler le déficit inhérent à une entreprise de ce genre.

Activités internationales. — Dans nos contacts avec nos collègues, il nous arrive souvent de constater une incompréhension totale de la nécessité d'entretenir des relations avec les associations d'instituteurs des pays voisins. Beaucoup ne se rendent pas compte du fait que leur tâche d'éducateur ne doit pas se borner à enseigner en classe le respect et l'amour du prochain et la compréhension entre les peuples, mais qu'il faut mettre en action les principes de collaboration et d'entraide aujourd'hui universellement admis et concrétisés dans la « Déclaration des Droits de l'Homme ».

Nous entretenons les meilleures relations avec nos collègues français du Syndicat national des instituteurs qui nous invitent chaque année à suivre les travaux de leur congrès.

L'union nationale des instituteurs du Royaume-Uni nous invite également à suivre ses congrès.

FIAI. — Nous saluons également la présence du Président de la FIAI, M. Laret d'Amsterdam, et du secrétaire général, notre collègue Robert Michel, de Lausanne, de même que du trésorier Willemin, qui cumule les fonctions de rapporteur de notre congrès et de Rédacteur de notre Bulletin romand.

La FIAI groupe actuellement 22 associations d'instituteurs et professeurs représentant 20 pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Australie. En dehors de toute influence confessionnelle et politique, son but est d'élever le niveau de l'éducation populaire sous toutes ses formes. Elle s'applique également à améliorer la formation générale et professionnelle des maîtres et à défendre leurs intérêts matériels et moraux.

Régulièrement, le Bulletin a donné aux membres de la Romande un résumé des questions mises à l'étude par la FIAI, de sorte que nous n'y revenons pas. Par contre, il est bon de dire que les rapports adoptés dans les congrès de la FIAI ont souvent servi de base ou ont tout au moins fourni des éléments de discussion dans les travaux de l'UNESCO, du BIE, et de l'OIT. Il en est de même de la « Charte des Droits des Enseignants » adoptée en 1949, à Interlaken, et de la « Charte des Droits de l'Enfant » adoptée à Amsterdam, en 1950.

Le prochain congrès, qui se réunira à Oslo discutera les deux sujets suivants :

1. Les Instituteurs et la vie culturelle de la communauté.

2. Comment organiser un enseignement efficace dans les écoles normales en vue de développer une meilleure éducation de la jeunesse à la compréhension internationale ?

CMOPE. — Comme nous l'avons dit au début de ce rapport, la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante est la dernière venue des associations internationales d'enseignants. Fondée à Copenhague, en 1952, elle a tenu sa première assemblée de délégués à Oxford en 1953. Elle groupe 70 associations d'éducateurs appartenant à 37 pays différents. Son président actuel est M. Ronald Gould, dont nous saluons la présence, et son secrétariat général a son siège à Washington. Il est dirigé par le Dr William Carr. A Oxford, la discussion a porté essentiellement sur les rapports des associations nationales ayant pour sujet : « Coopération entre parents et enseignants. »

Cette année, l'assemblée des délégués de la CMOPE se tiendra à Oslo et suivra immédiatement le congrès de la FIAI. Le sujet proposé est : « La préparation à l'enseignement ». Il ne manquera pas de soulever des échanges de vues du plus haut intérêt. Les rapports qui nous sont parvenus soulignent tous, en général, le désir d'une préparation toujours plus approfondie dans l'intérêt de l'école et afin de revaloriser la profession.

Du reste, après chaque congrès, le Bulletin de la SPR résume les discussions et les résolutions adoptées, si bien que tous ceux de nos membres qui s'intéressent aux questions internationales peuvent suivre le mouvement. Le Comité SPR serait heureux, à l'occasion, de recevoir des suggestions et des propositions à faire au nom de la Suisse au sein des associations internationales.

U.N.E.S.C.O. — Nous avons déjà parlé de nos relations avec la Commission suisse de l'UNESCO. Il nous reste à signaler que nous sommes en rapports très fréquents avec le Bureau des Ventes et de la distribution de Paris qui nous fait parvenir les publications concernant l'enseignement et le « Courrier de l'UNESCO », périodique du plus haut intérêt. Par l'imprimerie Corbaz qui a mis à disposition la liste d'adresses des abonnés à l'Educateur, nous avons fait parvenir dernièrement à tous nos membres un numéro spécimen du « Courrier ». Chacun a donc pu se rendre compte de la grande valeur de cette publication. Comme nous l'avons déjà fait dans le Bulletin, nous recommandons vivement à nos collègues romands de souscrire un abonnement dont le prix est si modique qu'il ne couvre pas les frais d'édition.

B.I.E. — Le BIE nous fait parvenir régulièrement son annuaire et la plupart de ses publications qui sont des sources précieuses de documentation. Nous saisissons cette occasion de l'en remercier et de féliciter sa direction et les collaborateurs pour l'œuvre importante déjà accomplie.

B.I.T. — Jusqu'à cette année, nos relations avec le BIT s'étaient bornées à la réception des « Nouvelles », périodique fort intéressant résumant l'action de l'OIT. Pour la première fois, au mois de mai, la

Suisse a participé aux travaux de la 3e Commission de l'OIT chargée d'étudier les « Conditions d'emploi des employés et des travailleurs intellectuels ».

Pour la première fois, également, cette commission était chargée de discuter des « Conditions d'emploi du personnel enseignant ».

Votre président a eu l'honneur d'y être délégué par le Conseil fédéral pour y représenter le SLV, la SPR, l'Association suisse des Institutrices, l'Association catholique des Instituteurs suisses et la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire.

20 pays étaient représentés chacun par 2 délégués du gouvernement, 2 délégués des employeurs et 2 délégués des employés. Avec les conseillers techniques et les observateurs, l'assemblée plénière comptait 202 personnes.

Le Bulletin de la SPR a déjà publié quelques considérations sur cette assemblée et publiera encore le texte des propositions adoptées en les commentant, dès que les textes officiels auront été remis aux délégués.

Une remarque générale s'impose : Il est très important que notre association participe à de telles assemblées. C'est de là que sortent les directives générales qui serviront de base aux législations nouvelles prises dans les différents pays pour l'amélioration des conditions de travail dans les diverses professions. Cette procédure étant relativement récente, il ne faut pas s'attendre actuellement à des résolutions modifiant sensiblement la situation dans les pays évolués comme le nôtre. Ce sont surtout les pays sous-développés qui sont, pour le moment, l'objet de la plupart des préoccupations de l'OIT et notre devoir est de collaborer à cette œuvre de solidarité humaine. Ce stade franchi, les résolutions se révéleront certainement beaucoup plus proches de nos propres préoccupations. Notre présence, par contre, est de première importance, pour lutter contre certaines propositions absolument contraires à l'esprit de la « Charte des droits des enseignants » et de la « Charte des droits de l'enfant » dont nous avons déjà parlé.

Une chose est à retenir, c'est que, de plus en plus, pour avoir de l'autorité face aux groupes gouvernementaux et employeurs, et déjà dans le groupe des employés, il faut être fortement organisé. Les petites associations isolées ont peu de chances de se faire écouter.

J'arrive au terme de ce rapport qui ne donne qu'un bref résumé de l'activité du comité SPR. Il aurait fallu mentionner encore les voyages organisés avec tant de compétence par notre collègue Chantrens ou par le Comité d'Aide à l'Europe, les cours de perfectionnement pour les maîtres des écoles suisses à l'étranger, et les cours de l'UNESCO pour lesquels, souvent, le président de la SPR sert de boîte aux lettres, le voyage en Turquie organisé par la FIAI, les multiples demandes d'échanges de vacances, d'échanges d'appartements pour la période d'été, d'adresses de pensionnats ou de maisons d'éducation ou de rééducation, de collègues étrangers désirant visiter la Suisse et demandant des guides ou des interprètes dans l'une ou l'autre de nos villes romandes. Et j'en passe. Ces multiples questions accessoires augmentent dan-

gereusement le volume de la correspondance du président SPR et absorbent un temps qu'il voudrait pouvoir consacrer à des problèmes plus importants.

Aux yeux de beaucoup, le Comité SPR qui ne s'occupe guère de la défense matérielle du Corps enseignant remplit surtout un poste honorifique de représentation.

Depuis que les relations internationales ont pris un si grand développement, et nous répétons encore une fois qu'elles sont nécessaires, le travail est devenu si important que votre président a proposé, il y a quelques mois, d'étudier la création d'un secrétariat permanent.

Ce secrétariat concentrerait toutes les enquêtes et tous les rapports demandés par les associations internationales et les institutions internationales officielles. Il ne se substituerait pas dans cette tâche aux enseignants en activité qui étudieraient les sujets proposés, mais rédigerait les rapports généraux d'après les études faites par ceux qui sont les plus qualifiés pour exprimer leur avis.

Le secrétariat tiendrait à jour une documentation complète sur les conditions d'emploi du personnel enseignant de nos cantons romands, les mesures de sécurité sociale et les retraites, et en collaboration avec le SLV, de tous les cantons suisses, ce qui serait une riche source de documentation dans nos campagnes de revendications. Sa documentation s'étendrait également à la préparation du personnel enseignant et aux programmes scolaires.

Il va de soi que le secrétariat romand n'interviendrait jamais auprès des autorités cantonales pour exprimer des revendications, à moins d'en être expressément chargé par le comité de la section cantonale intéressée. En temps normal, son rôle serait essentiellement de fournir la documentation nécessaire. Cependant, s'il était chargé de certaines interventions, il pourrait, dans certain cas, le faire avec beaucoup plus d'indépendance que des collègues en activité.

Ce secrétariat pourrait être chargé, dans une certaine mesure à déterminer, d'une partie du travail de la Guilde de documentation et de la Guilde du film fixe.

Cette réalisation n'entraînerait qu'une modique augmentation de la cotisation, car certains services, comme celui de la Guilde ou plutôt des Guildes pourraient être une source de recettes.

Un secrétariat permanent serait un élément de cohésion et de force à ne pas mésestimer.

Nous avons pensé soumettre aujourd'hui aux délégués cette proposition en premier débat pour susciter une discussion générale. Si les délégués se montrent favorables, le comité poursuivra son étude.

En terminant ce tour d'horizon, nous remercions vivement tous les membres du Comité pour leur collaboration, et spécialement nos rédacteurs et le trésorier pour tout le dévouement qu'ils mettent à leur tâche dont les roses ne sont pas toujours sans épines.

Il n'est pas difficile d'admettre que les discussions souvent assez âpres qui ont divisé la SPN au sujet de l'adhésion d'une partie de ses membres à la VPOD n'ont pas facilité le travail du bureau neuchâtelois,

et l'ont, au contraire, parfois un peu paralysé. Malgré cela, votre président espère que les délégués ne se montreront pas trop sévère à son égard et voudront bien reconnaître que dans des circonstances parfois difficiles, il a fait de son mieux.

Votre comité s'excuse de ses insuffisances. Il ne peut pas, tout au moins son président, adopter la phrase rituelle des vedettes interviewées à la radio : « Nous ferons mieux la prochaine fois ».

Il se borne à transmettre le flambeau au comité genevois qui prendra sa succession en lui souhaitant de réaliser lui-même ce vœu de faire toujours mieux et de tenir le gouvernail de notre chère S.P.R. avec bonheur et fermeté.

Neuchâtel, ce 25 juin 1954.

Le Président S.P.R. : G. Delay.

GENÈVE *UNION DES INSTITUTRICES GENEVOISES*

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE POUR L'EXERCICE 1953

Une fois de plus, en ce traditionnel dernier jeudi de février, nous voici réunis pour « faire le point », pour revivre rapidement ensemble les événements de l'année écoulée, pour prendre conscience de la vie et de la vitalité de notre association.

I. Effectif.

Notre grande Union compte à ce jour 219 membres actifs.

Nous avons reçu au cours de cette année 5 adhésions :

Mmes Denyse Soland, Lucie Jacquier, Henriette Ducret,
Jacqueline Ladé-Gaudin, Mlle Marguerite Schertlin.

Très cordiale bienvenue à ces nouveaux membres !

Depuis quelques années, nous avions ouvert notre groupement aux candidates de 3e année, mais lors d'une récente séance de Délégation, le Directeur de l'Enseignement primaire nous a demandé de n'admettre nos jeunes collègues qu'au moment où elles sont titulaires de classes et ont ainsi satisfait à toutes les exigences du stage.

Huit de nos collègues, ayant pris leur retraite en 1953 deviennent membres honoraires. Ce sont :

Mmes Berner, Clavel, Debaud, Duvillard, Thuring ;
Mlles Gonthier, Portier, Juliette Richard.

A ces collègues, nous souhaitons une longue et heureuse retraite et nous formons le vœu qu'elles continuent à fréquenter nos assemblées.

Une démission : Mme Langenmann et, hélas ! deux décès.

Dans le même mois de juin 1953, l'Union perdait deux de ses membres : Mme Marguerite Grange, membre honoraire, ancienne ins-

pectrice d'école dont le souvenir et l'exemple resteront longtemps vivants pour toutes celles qui l'ont connue, aimée et appréciée, et Mlle Georgette Murset, collègue assidue à nos réunions et dévouée vérificatrice des comptes. Vous vous souvenez toutes que l'an dernier, hélas pour la dernière fois, elle nous lut ici même son rapport de vérificatrice. Pour honorer leur mémoire, je vous prierai de vous lever.

II. Activité.

Au cours de cet exercice, le comité s'est réuni dix fois ; notre travail au comité se fait dans un esprit si cordial, si amical, que je m'en voudrais de ne pas dire ici toute ma gratitude à mes dix chères coéquipières. Le bureau s'est réuni sept fois.

Nous avons convié, comme chaque année, les correspondantes et les déléguées en mars dernier et nous avons organisé sept assemblées générales.

Nous n'avons pas convoqué de séances purement administratives, sachant bien que celles-ci sont peu fréquentées.

Le Comité s'est efforcé de préparer des séances attrayantes ou utilitaires... et il a eu la joie profonde, en deux occasions surtout, de vous voir accourir si nombreuses qu'il était largement payé de toutes ses peines.

En effet, en mai, les causeries de deux inspectrices et de deux collègues sur les « Classes de fin de scolarité », le thé qui les précédait et l'exposition qui leur succédait ont amené plus de 100 membres à l'Ecole du Bd. James-Fazy. Succès sans précédent qu'il faut souligner !

En octobre, nous organisions à Malagnou, une exposition des travaux du Groupe des Jeunes : fiches, séries de problèmes, exercices de français, etc. Aux environs de 17 h., ce jour-là, la cuisine de Malagnou était si remplie, si bruissante que c'en était merveille. Près de 150 personnes ont défilé autour des tables d'exposition.

Après l'assemblée de septembre, nous avons organisé un cours de danses folkloriques internationales. Participation faible mais atmosphère sympathique.

La séance de novembre en collaboration avec l'Amicale nous a montré un aspect encore inconnu de la personnalité de M. le Secrétaire général du Département de l'instruction publique.

Notre Inspecteur de dessin nous a fait grand plaisir en répondant à notre appel. Nous pensons qu'il a encore beaucoup à nous apprendre et nous espérons qu'il voudra bien revenir au cours d'une de nos prochaines réunions.

Enfin, le mois dernier, les maîtresses de 5e, 6e et 7e années, ont pu librement donner leur opinion, exprimer leurs critiques et leurs suggestions quant aux épreuves générales de rentrée.

III. Rapports avec le Département de l'instruction publique.

Nos rapports avec le Département de l'instruction publique sont plus étroits et plus fructueux grâce aux « séances de Délégations ».

Là, deux délégués de chacun des groupements de l'enseignement primaire et enfantin se retrouvent périodiquement avec M. le Président du Département, MM. Grandjean, Jotterand et Quiblier. Les délégués sont mis au courant des décisions, des projets du Département de l'instruction publique et discutent de sujets divers.

Nous avons eu cette année six de ces séances. Les principaux sujets discutés ont été :

— les ventes et collectes à l'école ;
— l'appréciation des épreuves scolaires ;
— les résultats du concours 1953 ;
— la revalorisation de la profession enseignante ;
— les épreuves générales de rentrée.

Nous souhaitons que cette institution qui est née durant la législature de M. Picot soit définitivement et légalement établie.

La nomination de M. René Jotterand au poste de directeur de l'Enseignement primaire a été très favorablement accueillie dans tout le corps enseignant.

Depuis trois mois, les secrétaires du Département de l'instruction publique se sont « attelés », à côté de leur travail courant, à la multicopie des problèmes, textes et exercices que vous avez demandés lors de l'exposition de Malagnou. Merci à ces aimables dactylos, merci aussi aux équipes de collègues qui assurent la correction des stencils, merci enfin au Département qui a mis à notre disposition son matériel de tirage et de nombreuses heures de son personnel.

Nous pensons être bientôt en mesure de distribuer à celles d'entre vous qui se sont inscrites les séries qu'elles ont choisies.

IV. Traitements et Assurance.

Grâce aux efforts du Cartel des Fonctionnaires, dès 1954, dix pour cent des allocations de vie chère ont été intégrés à nos traitements.

Cette année nous a aussi apporté une bonne surprise avec la nouvelle assurance accidents non-professionnels. C'est une amélioration réelle, mais, comme nous vous l'avons déjà indiqué, cette assurance ne nous dispense pas d'un complément d'assurance (frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et couverture de notre traitement après le 3e mois). La Mutuelle Vaudoise vous a adressé des projets. Son directeur est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

V. Rapports avec les Associations amies.

1954 est l'année du Congrès de la Société Pédagogique Romande. Il aura lieu à Neuchâtel, en juin.

Les discussions auront pour thème : « Les rapports du Corps enseignant et des Autorités ».

Nous sommes unies à l'Amicale et quelques collègues dévouées de chaque association ont rédigé un rapport que nous vous avons présenté en son temps et que vous avez approuvé.

En novembre, à La Chaux-de-Fonds, et en janvier, à Lausanne, j'ai assisté aux Assemblées respectives de la Société Pédagogique Neuchâteloise et de la Société Pédagogique Vaudoise. Ces contacts avec nos collègues romands sont bien sympathiques.

VI. Entraide.

Avec l'approbation de l'Assemblée de décembre, nous utiliserons une partie du Fonds d'Entraide en faveur des pupilles du Tuteur Général et en faveur également des écoliers de Corée (par le moyen des bons de l'Unesco).

Il y a tant d'enfants malheureux — même chez nous — que nous vous demandons instamment de faire bon accueil aux listes de souscription pour notre Fonds d'Entraide.

Mesdames, Messieurs, nous devons aujourd'hui prendre congé de trois membres du Comité.

Mlle Jeannette Meyer a été pendant dix ans l'experte et consciencieuse trésorière de notre Association. Puis, lors de la « crise ministérielle » de 1947, c'est elle qui accepta de prendre en mains les destinées de l'U. I. G. Dames dont elle fut, trois ans durant, la souriante présidente. Elle assura ensuite, pendant deux ans, la vice-présidence et resta membre du Comité jusqu'à ce jour, faisant bénéficier ses collègues de sa compétence et de sa grande expérience.

Chère amie, votre dévouement de 20 ans à l'Union est un exemple pour nous toutes. Il nous faudrait d'autres mots que ceux de reconnaissance et de gratitude pour vous exprimer tout ce que nous vous devons.

Que ce modeste présent vous dise toute notre amitié et aussi notre grand regret de vous voir quitter le Comité.

Une autre de nos anciennes présidentes : **Mlle Blanche Godel,** se retire également aujourd'hui. Elle fut sur la brèche pendant 7 ans. Elle dirigea l'Union 1 an et demi ; sa maîtrise, son esprit méthodique, son aimable autorité et ses dons artistiques firent d'elle une parfaite présidente.

Chère amie, je vous adresse les plus sincères et les plus chaleureux remerciements de l'Union toute entière.

Veuillez accepter ce faible gage de notre profonde reconnaissance.

Quant à **Mme Georgette Sangsue,** elle quitte aujourd'hui le comité, réclamée à grands cris par son petit Bernard de 7 mois. Durant ces deux années, nous avons pu apprécier son travail consciencieux et dévoué de secrétaire et... son exquise douceur.

Un grand merci, chère Georgette, nous ne vous disons pas « adieu », mais... « au revoir » !

Conclusion

Une année favorable dans l'ensemble se termine. Des séances qui ont « rendu », l'instauration de la nouvelle assurance accidents non professionnels, l'intégration de 10 % des allocations à nos traitements... nous avons tout lieu d'être satisfaites.

Et pourtant, je voudrais — et le Comité avec moi — en terminant, formuler un vœu.

Nous aimerions avoir plus de contact avec vous ; nous souhaiterions que vous vouliez bien de temps en temps vous adresser au Comité, pour lui suggérer un sujet de séance, lui exposer un problème qui vous préoccupe...

Mieux renseigné, le Comité pourrait œuvrer mieux aussi.

L'exposition du Groupe des Jeunes nous a prouvé l'intérêt que vous prenez à ce travail pédagogique fait en collaboration.

Le Comité pense que des groupes d'échange de « moins jeunes » pourraient faire aussi d'excellent travail.

Que toutes celles qui désirent « bûcher » une discipline, chercher de la documentation, créer des fiches, des exercices avec des collègues de même degré, veuillent bien s'adresser à nous. Nous pourrons alors élargir le Groupe des Jeunes et faire de l'utile besogne.

A certains moments de son existence, notre Union a dû lutter de toutes ses forces pour faire aboutir de légitimes revendications ; l'activité du Comité était alors, par la force des choses, plutôt celle d'un syndicat.

Actuellement, tout en restant vigilantes dans ce domaine, nous pensons qu'une union d'institutrices a aussi une tâche pédagogique, culturelle à accomplir et c'est dans ce sens que nous vous demandons, Mesdames, une plus intense collaboration. *R. F. Quartier.*

COURS DE VACANCES

La Légation d'Autriche à Berne nous informe que le Camp international pour éducateurs, prévu à Zell am See (Salzbourg), n'aura pas lieu.

ÉCHANGE

Sous les auspices de l'Association des instituteurs yougoslaves, on nous demande d'informer nos lecteurs des propositions suivantes d'échanges :

Jeune fille de 16 ans, chez le Dr Ljubomir Nedeljkovic ; Simina 27, Belgrade et jeune fille de 14 ans, chez le Dr Milan Damnjanovic, Boulvd Revolucije 2, Belgrade.

Dans ces deux familles, on parle anglais et français.

AGENDA S.P.R. 1955

Le comité S.P.R. a présenté à l'assemblée des délégués à Neuchâtel un projet d'agenda 1955 qui a retenu l'attention des représentants des sections cantonales.

Nous envisageons un agenda de 95 × 140 mm comprenant 240 pages au total, et qui à part les pages de calendrier contiendra :

des pages pour adresses, la composition des comités des sections cantonales, les tarifs C F F pour écoles, des adresses pour le matériel scolaire, la bibliographie utile à l'instituteur, des renseignements statistiques intéressants (élèves des écoles suisses, personel enseignant,

traitements, etc.), la population des cantons et des Etats, la liste des publications de la Guilde de documentation, la liste des Tableaux scolaires, etc...et bien d'autres choses encore, que vous pourriez nous suggérer avant le 1er septembre, et dont nous tiendrons compte dans la mesure de la place disponible. Nos collègues de la S.L.V. ont leur agenda depuis 59 ans, et nous pensons que cet ouvrage est de nature à rendre service, tout en créant un lien de plus au sein de la S.P.R.

André Pulfer

VAUD — POSTES AU CONCOURS

Jusqu'au 21 juillet 1954 :

Administration cantonale (Service de l'enseignement primaire) : Inspecteur de l'enseignement primaire. Le nouveau titulaire pourra être chargé de la direction du bureau des fournitures scolaires.

Entrée en fonctions à convenir.

Orbe : Instituteur primaire. Entrée en fonctions le 30 août 1954.

Jusqu'au 28 juillet 1954 :

Cossonay : Maîtresse de travaux à l'aiguille des classes primaires et primaires surpérieures et de coupe et confection de la classe ménagère.

Goumoens-la-Ville : Instituteur primaire. Obligation d'habiter l'appartement du collège

Villars-Burquin : Maîtresse de travaux à l'aiguille.

COMMISSION PÉDAGOGIQUE CONSULTATIVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Lors de notre dernière Assemblée générale S. P. V., M. le conseiller d'Etat Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, nous annonçait son désir et sa volonté de créer à bref délai cette Commission consultative, et cela sans attendre qu'elle soit inscrite dans la Loi.

Nous avons le plaisir d'informer nos collègues que c'est maintenant chose faite. La Commission pédagogique consultative de l'enseignement primaire est sur pied. Elle a déjà siégé le 23 juin dernier, sous la présidence du chef du Département. En font partie, pour la S.P.V. :

Chappuis Fernand, Gollion, Mivelaz James, Echallens, Genton Robert, Montreux, Delacrétaz André (prim. sup.), Morges, Leresche Betty, Lausanne.

Le Dép. de l'I.P. a, de son côté, désigné :

Ray Michel, inspecteur scolaire, Zeissig Jean, directeur de l'Ecole Normale, Meylan Henri, professeur de pédagogie à l'Université, Dr Rochat Paul, médecin des écoles de Lausanne, Cavin Ernest, directeur des Ecoles, Pully.

Cette Commission sera présidée tour à tour par le chef du Département et par le Chef de service de l'enseignement primaire.

Nous ne pouvons que nous réjouir de savoir cet organisme au travail et formons des vœux sincères pour son activité fructueuse. E. B.

† **Marcel REY, Montreux.** Je voudrais ici, au nom de la S.P.V., adresser un dernier message au collègue que le corps enseignant vaudois vient de perdre, si brusquement que nous en sommes tous demeurés profondément frappés.

Pour nous, le terme de collègue prend un sens qui n'est pas tout à fait le même dans la plupart des autres professions. Nous éprouvons le besoin de fraterniser, d'échanger des idées, de collaborer avec ceux dont la tâche est aussi d'éduquer et d'instruire. Il résulte souvent de ces contacts un précieux réconfort et un enrichissement. Aussi faut-il être reconnaissant envers ceux qu'il est aisé d'approcher et dont l'accueil est cordial.

Marcel Rey était de ceux-là. Ceux qui ont eu le plaisir de travailler à ses côtés au collège de Chailly, où il a tant laissé de lui-même, garderont le souvenir de son abord cordial, de sa poignée de main ferme et chaleureuse et de son regard franc.

Les qualités qui ont fait de Marcel Rey un major, on les devinait vite à son contact et bien souvent on avait recours à lui quand il s'agissait de trouver un organisateur, un homme actif, dynamique et de bonne volonté. Mais à côté de l'homme d'action il y avait le maître qui savait se montrer patient et bon, qui comprenait ses élèves et s'en faisait aimer.

Si le corps enseignant vaudois et montreusien perd un excellent collègue, si l'école vaudoise déplore le départ d'un excellent maître, la S.P.V. se voit privée d'un membre dévoué qui collaborait notamment à l'administration de « l'Educateur », notre journal corporatif. Au sein de notre société, Marcel Rey n'a pas été de ceux qui sont sortis du rang pour se laisser élire à un poste. Il a été le dévoué secrétaire du Comité de section. Et nous nous souvenons de l'esprit de décision qu'il apportait dans nos débats, de cette belle franchise aussi, que nous apprécions. Il a fait partie de la société pendant plus de 25 ans et il a apporté sa pierre à l'édifice. Aussi la S. P. V. tout entière adresse-t-elle une pensée de profonde reconnaissance à Marcel Rey dont elle gardera longtemps le souvenir. Veuille sa famille trouver ici notre message de profonde sympathie.

A. C.

CENTRALE DE DOCUMENTATION SCOLAIRE

Suite de la liste des nouveaux objets mis à la disposition du corps enseignant (voir « Educateur » du 26 juin 1954)

Films fixes.

Préparation à la connaissance d'une carte	449.400 - 449.401 - 449.402
Les planètes	451.10 - 451.11 - 451.12
Charlemagne I (en couleurs)	474.0 - 474.1
Charlemagne II (en couleurs)	474.2 - 474.3
Louis XI I (en couleurs)	474.4 - 474.5
Louis XI II (en couleurs)	474.6 - 474.7
Le Robinson suisse I	490.1 - 490.2
Le Robinson suisse II	490.10 - 490.11
Le Robinson suisse III	490.20 - 490.21

IV. **Bibliothèque de travail**

Von Tunk, Renner, Mojonnier, Castella : Histoire universelle illustrée.

I Des origines à Louis le Débonnaire	570.16
II De Louis le Débonnaire aux traités de Westphalie	570.17
III De Louis XIV aux temps modernes	570.18
Apothéloz Jean : Histoire universelle en tableaux synoptiques :	570.19 - 570.20 - 570.21
Barruel Paul : Vie et mœurs des oiseaux	511.49 - 511.50

QU'EST-CE QUE LE PRIX MONTYON ?

Les dépêches d'agence ont annoncé brièvement la distinction dont M. René Burnand a été une fois de plus l'objet de la part de l'Académie française, qui vient de lui décerner l'un des prix Montyon pour son roman « Château en Bretagne », paru récemment aux Editions de Plaisir de lire, à Lausanne, Clocheton 19.

De quoi s'agit-il ?

Le baron de Montyon, juriste et homme politique, légua en 1820 à l'Institut de France une fortune considérable, dont le revenu devait servir la cause du bien public. Ces prix sont au nombre de trois ; l'un dit « de vertu » récompense une personnalité française particulièrement méritante ; les deux autres sont destinés à des entreprises ou à des œuvres au plus haut point estimables non seulement par leur valeur littéraire mais encore par leur caractère constructif. C'est à ce titre que le roman de René Burnand, relatant le lent retour à la santé d'un malade, a été honoré de ce prix.

Les nombreux amis que comptent dans le corps enseignant M. Burnand et « Plaisir de lire » s'en réjouissent.

Professeur italien,

âgée de 30 ans, s'occuperait d'enfants dans famille suisse française, de préférence professeur, juillet-août (ou accomplirait l'emploi d'institutrice ou dame de compagnie). Parle bien le français.

Minguzzi Assunta, via Naviglio 24, **Faenza** (Ravenna) **Italie**

Pour le début de l'année scolaire 1954/55 (octobre) le poste de

Maître de français

est à repourvoir à l'**Ecole suisse de Gênes.** Seuls les candidats porteurs du brevet d'enseignement secondaire ou supérieur entrent en ligne de compte.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprés du Secrétariat d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Wallgasse 2, à Berne. Les offres, avec curriculum vitæ, photographie, copies de certificats et références sont à envoyer à la même adresse jusqu'au 20 juillet 1954.

ROMANEL

L'eau de table
par excellence

**Auberge
de l'Abbaye
de Montheron**

But de promenade
à 10 minutes du trolleybus
Place de jeux
Spécialités de campagne
Tél. 21.01.83 P. Vaney

Un autre
« Chez Soi »

Le Café Vaudois

LAUSANNE

Pl. Riponne 1 Tél. 23 63 63

E. Hottinger

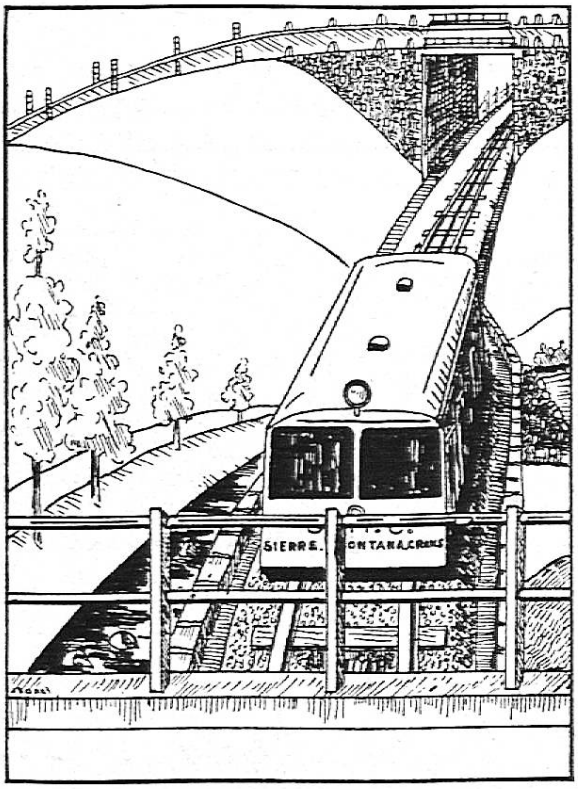

Maîtres et élèves...
seront enchantés d'une
belle promenade au Valais Central
dans la région du

Sierre-Montana-Crans

En PHOTOGRAPHIE, la couleur
Est aussi du domaine de l'amateur.
Films Kodachrome, Agfacolor

A. SCHNELL & FILS *Pl. St-François 4*
PHOTO - PROJECTION - CINÉ
LAUSANNE

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 10 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

Après
la nourriture
de l'esprit...
celle du corps!

Les

Chocolats **PERRIER**

contiennent des substances énergétiques importantes

Chez
PELLET-CUIRS
RIPONNE 2 LAUSANNE TÉL. 22 12 27

Grand choix
de
SERVIETTES EN CUIR
de Ire qualité
et de
maroquinerie fine

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

Êtes-vous assuré contre la maladie?

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT
Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX
CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue
P. JAQUIER, inst., route de Signy, Nyon

Restaurant Major Davel
MORRENS
Son Signal - But idéal de course d'école
Tél. (021) 4 61 16 R Badertscher-Bolay

POUR TOUTES VOS CHAUSSURES

CHAUSSURES
A L'ÉTOILE VEVEY
ED. NICOLE S.A.
Tél. 5 10 84
Le plus grand choix de la région

Restaurant de la Barboleusaz
Pension sur GRYON *Arrêt du train*
Al. 1220 m. Tél. (025) 5.33.37 A. Chappuis, propr.

Vos imprimés seront exécutés avec goût par l'
IMPRIMERIE CORBAZ S. A.
MONTREUX

FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE :

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Ile Saint-Pierre

1872

Pour toutes vos opérations bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE

BANQUE SUISSE

GENEVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 226 millions

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Vos excursions scolaires

Au pays des trois Dranses

par le

chemin de fer Martigny-Orsières et ses cars automobiles

Lac Champex - La Fouly - Ferret - Verbier - Fionnay - Mauvoisin - Col et Hospice du Grand-St-Bernard (alt. 2472 m.).

Service quotidien Orsières-Aoste du 15 VI au 15 IX.

Circuits : 1. Orsières-Champex-Les Valettes, par les gorges du Durnand.
2. Grand-St-Bernard-Ferret-Orsières, par le Col de Fenêtre.

Télésièges : Verbier-Les Ruinettes ; Champex-La Breya, Grand-St-Bernard-La Chenalette.

Trains et cars spéciaux sur demande.
Tarifs réduits pour sociétés et écoles.

Prospectus et renseignements : Direction M. O. Martigny-Ville. Tél. (026) 6.10.70

Nos voyages organisés

Projets et devis sans engagement. Conditions spéciales pour Sociétés, Ecoles, Pensionnats, etc.

LE CHEMIN DE FER

d'YVERDON à STE-CROIX

et le télésiège **STE-CROIX - LES AVATTES** vous conduisent rapidement à proximité du CHASSERON.

Champs de ski, pistes, et le spectacle unique de ses mers de brouillard d'où émergent les Alpes étincelantes.

RENSEIGNEMENTS : Tél. Ste-Croix 6 21 15.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

L'achat d'une Singer

MACHINES A COUDRE SINGER

vous assure une machine à coudre d'une marche irréprochable, inusable, avec garantie d'une marque centenaire

Cie des Machines à coudre Singer S. A.
Magasin dans chaque ville importante

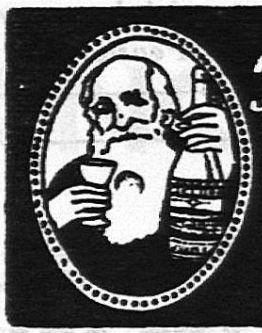

Henniez-Lithinée
Eau de table de 1er ordre
Digestive

ESTAVAYER-LE-LAC

laisse à ses visiteurs un souvenir durable. Endroit idéal pour courses scolaires. Bons hôtels accueillants. **Plage - Château - Musée**
Renseignements par Société de Développement.